



# L'INFORMEL

Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil  
625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3  
Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083 - courriel : [serve@videotron.ca](mailto:serve@videotron.ca) - [www.servaudreuil.net](http://www.servaudreuil.net)



## Mot de la présidente

## Le Syndicat devient propriétaire d'un immeuble



Le 27 mars 2013 se tenait une assemblée générale des membres du SERV portant sur l'achat d'un immeuble pour y établir le siège social du syndicat. Le sujet de l'achat d'un immeuble ne date pas d'hier. En effet, déjà en 2004, le comité exécutif réfléchissait à la possibilité de devenir propriétaire. Lors de cet assemblée, nous avons présenté l'historique des locaux occupés par le syndicat au cours des vingt dernières années et avons détaillé les motifs pour lesquels le local loué actuellement à fort prix ne répond plus aux besoins du SERV. L'achat d'un immeuble devenait une idée intéressante et un investissement.



Suite à des discussions en comité exécutif, des échanges avec des spécialistes en immobilier et une rencontre avec un conseiller financier, l'exécutif a décidé de procéder à une consultation qui a été menée par les personnes déléguées en novembre dernier dans les établissements. Cette consultation visait à connaître l'opinion des membres concernant l'achat d'un immeuble. Cette consultation s'est avérée positive. Les membres y avaient soulevé certaines interrogations quant aux coûts de gestion et manifestaient une inquiétude par rapport à une éventuelle hausse du taux de cotisation syndicale. Étant donné que la consultation démontrait que les membres semblaient en accord avec cette idée, le comité exécutif s'est mis à la recherche d'un immeuble répondant davantage aux besoins actuels.

Lors de l'assemblée générale, les membres du comité exécutif ont répondu aux interrogations soulevées par les membres et les ont rassurés concernant la santé financière du syndicat et ses cotisations qui suffisent grandement à sa gestion. Ils ont présenté l'immeuble, les rénovations qui devront être effectuées et un comparatif des coûts approximatifs de gestion du nouvel immeuble versus les coûts actuels de location.

Suite au débat, il a été résolu à l'unanimité, par les membres présents, d'acheter au montant de 340 000\$ l'immeuble situé au 2239, chemin St-Angélique à St-Lazare et d'y effectuer les rénovations nécessaires pour rendre l'immeuble conforme au code du bâtiment pour usage commercial (type D) afin d'y établir le siège social du SERV.

Merci aux enseignantes et aux enseignants qui se sont présenté(e)s pour débattre et se prononcer sur cet achat important pour notre syndicat.

### DANS CE NUMÉRO

► CARRA: Retraite - Sigles et relevés	2
► Des nouvelles du comité des spécialistes	2
► Coalition Priorité Éducation: Informations	3
► La Marche 2/3: Un rendez-vous à ne pas manquer	3
► Loto Voyages 2013-2014	4
► En excédent d'effectifs dans votre école?	4

Véronique Lefebvre, présidente

### Comité de perfectionnement des maîtres

Nous rappelons aux membres des Comités de perfectionnement des maîtres qu'il est de votre responsabilité de vérifier si les sommes attribuées sont bien dépensées.

Une rencontre afin de faire le bilan est donc nécessaire.

C.P.M.

**CARRA****INFO RETRAITE****DÉMYSTIFIONS LES DIFFÉRENTS SIGLES ET RELEVÉS QUE VOUS RECEVEZ CONCERNANT LA RETRAITE**

**RREGOP** : Régime de Retraite des Employés du Gouvernement et des Organismes Publics.

**CARRA** : Commission Administrative des Régimes de Retraite et d'Assurances. C'est l'organisme qui administre notre régime de retraite, le RREGOP.

**Etat de participation** : Historique des données de participation à votre régime de retraite (RREGOP), année par année, selon les renseignements transmis par l'employeur. Le dernier envoi massif effectué par la CARRA a eu lieu en octobre 2008. Désormais, il faut en faire la demande à la CARRA.

**Relevé annuel du participant** : Le relevé annuel est un nouveau document émis par la CARRA pour la première fois au printemps 2012 qui détaille votre participation au régime de retraite RREGOP. Il informe le participant du nombre d'années cotisées, de la date possible de prise de retraite et des prestations auxquelles il aura droit à ce moment.

**RRQ** : Régie des Rentes du Québec

**Relevé de participation au RRQ** : Le relevé de participation est transmis à tous les 4 ans aux cotisants mais vous pouvez en faire la demande en tout temps sur le site [www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca) Tout comme l'état de participation de la CARRA, il estime le montant des prestations auxquelles vous aurez droit si vous décidez d'en bénéficier à compter de 60 ans ou de 65 ans, selon votre choix.



***VOUS DEVRIEZ CONSERVER TOUS CES RELEVÉS, ainsi lorsque vous désirez faire une demande de rachat et l'estimation de son coût ou obtenir une estimation de rente de retraite, il sera plus simple et plus rapide pour le syndicat de répondre à vos questions si vous avez déjà en main ces documents.***

Céline Durand, vice-présidente



## Des nouvelles du comité des spécialistes

Le comité des spécialistes se rencontre environ quatre fois par année, pour représenter tous les membres syndiqués des différents champs de spécialité, soient anglais, éducation physique, arts et orthopédagogie. Véronique Lefebvre, présidente du syndicat, ou sa représentante, participe habituellement aux rencontres.

Nous avons des mandats tels qu'étudier et/ou évaluer des dossiers qui touchent nos conditions de travail. Entre autre, nous avons comparé les conventions locales des autres syndicats enseignants en préparation de la négociation locale présentement en cours entre le SERV et la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Nous avons aussi récemment adressé par courriel un sondage aux spécialistes afin d'établir la priorité de leurs demandes. Le sondage a révélé que les spécialistes désirent premièrement obtenir un local pour effectuer leur travail, deuxièmement avoir du temps pour enseigner pleinement leur programme et finalement que l'enseignement des spécialités soit dispensé par des spécialistes légalement qualifiés.

Nous participons également à des « focus group ». Cette année, Yvane Morin a participé à la 3<sup>e</sup> étape des rencontres du comité national des spécialistes de la FSE. Le but de l'exercice était de valider les demandes des spécialistes en éducation physique et de les comparer aux demandes des autres champs de spécialités.

Les membres du comité des spécialistes profitent de la publication de l'Informel pour se faire connaître et vous inviter à les rejoindre si vous avez des questions, des suggestions ou des demandes à formuler. Il nous fera toujours plaisir de vous représenter auprès du syndicat.

### Le Comité des spécialistes:

Sophie Bilodeau (enseignante d'anglais)  
Yvane Morin (enseignante d'éducation physique)  
Roxanne Turcotte (enseignante de musique)  
Chantale Lauzon (orthopédagogue)



## COALITION PRIORITÉ ÉDUCATION



### INFORMATIONS UTILES

#### Qui ?

Initiée par la Fédération des comités de parents du Québec, la **Coalition priorité éducation** regroupe de nombreux partenaires dont la FSE. La Coalition fait signer une pétition en ligne à l'Assemblée nationale dans le but de faire de l'éducation une réelle priorité nationale, de mettre un terme aux compressions et de réinvestir dans le réseau de l'éducation.

#### MISSION

Elle sera présentée et déposée à l'Assemblée nationale ce printemps. La pétition vise à convaincre les parlementaires du Québec de prendre les moyens nécessaires pour mettre un terme aux compressions afin d'éliminer les impacts négatifs ressentis sur le terrain et d'investir en éducation afin d'en faire une véritable priorité nationale.

Les compressions ont des impacts sur les services directs aux élèves, minent la qualité de leur environnement éducatif et nuisent à la persévérance et la réussite scolaires, pourtant nécessaires au bon développement de notre société.

#### Parlons gestion

- Avant même les compressions, on notait des besoins non comblés en termes de services aux élèves. Les compressions accentuent le manque de services;
- Les compressions ont fragilisé l'offre de services aux enfants, en plus de pelleter une partie de la facture dans la cour des parents et d'alourdir la tâches des enseignants.

#### Le message envoyé à la Ministre

- Cette pétition est pour vous soutenir dans votre travail afin de vous permettre d'aller chercher davantage de ressources pour les services aux élèves;
- Regroupement des classes spécialisées, forçant le changement d'école;
- Dépassement du maximum d'élèves par classe;
- Suppression de postes de direction adjointe (pourtant important pour les plans d'intervention).

**NOUS VOUS ENCOURAGEONS À SIGNER CETTE PÉTITION** sur le site Internet de l'Assemblée nationale ou sur le site de la coalition à <http://coalition-priorite-education.tumblr.com>. »

### La Marche 2/3 : un rendez-vous à ne pas manquer !



Depuis 43 ans, la Marche 2/3 rassemble chaque année dans les rues de Montréal des milliers de jeunes qui célèbrent leur solidarité avec les peuples du monde entier.

Festive et engagée, la Marche 2/3 est une aventure initiatique à ne pas manquer, un rassemblement qui fait découvrir à la population l'ampleur de l'engagement des jeunes et les valeurs qui les animent : respect, solidarité et cohérence.

Toujours plus nombreux, toujours plus solidaires, les jeunes du Québec s'engagent concrètement dans leur communauté pour la solidarité internationale. Demain, ils seront militants, engagés, solidaires, au Québec comme ailleurs.

**Rendez-vous le 10 mai 2013 au Quartier des spectacles de Montréal !**



Courez la chance de gagner un des 13 crédits voyage de 4 000 \$

- Tirages de mai 2013 à janvier 2014
- 52 000 \$ en prix
- VOUS choisissez votre destination

Loto Voyages 2013-2014

www.fondationmf.ca

fondation monique-fitz-back  
POUR UN MONDE MEILLEUR

### *La Loto Voyages 2013-2014 de la Fondation Monique-Fitz-Back est arrivée !*

En participant à la Loto Voyages, vous courez la chance de gagner l'un des 13 crédits voyages d'une valeur de 4 000\$ chacun, pour la destination de votre choix, auprès de l'Agence Groupe Voyages Québec. Seul 2 000 billets sont imprimés, ce qui donne au minimum 1 chance sur 153 de gagner !

Tous les profits de cette campagne permettront à la Fondation Monique-Fitz-Back de financer ses activités d'éducation relative à l'environnement, tels les projets *Un transport pour mieux vivre* et *Mon fleuve et moi*.

À qui le tour ? Réservez votre billet dès maintenant en remplissant le [formulaire en ligne](#) sur notre site ou en contactant Karine Gagnon à l'adresse courriel [kgagnon@fondationmf.ca](mailto:kgagnon@fondationmf.ca) ou par téléphone au 418 523-8585, poste 221. Pour plus de détails sur la Loto Voyages 2013-2014, visitez le <http://www.fondationmf.ca/financement/loto-voyages/>.

## En excédent d'effectifs dans votre école ?

Concernant les excédents d'effectifs dans l'école, les règles suivantes s'appliquent:

1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale 5-3.17 D).
2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (conservez la lettre et l'enveloppe).

L'enseignante ou l'enseignant en excédent doit **choisir**:

**SOIT:** d'être affectée ou affecté dans son école, dans une discipline pour laquelle elle ou il répond aux critères de capacité (convention nationale 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.

- L'enseignante ou l'enseignant consulte la liste des besoins par discipline **affichée** dans l'école.  
Ex: S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire. La direction n'aura pas à « offrir » le poste au préscolaire;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler sous réserve du **critère de capacité** (clause 5-3.13 d la convention nationale).

**SOIT:** de supplanter dans l'école, l'enseignante ou l'enseignant de leur champ qui est dans une autre discipline (sous réserve des critères de capacité), si l'enseignante ou l'enseignant est plus ancien que l'enseignante ou l'enseignant à supplanter **ET** que l'enseignante ou l'enseignant à supplanter **EST** en surplus commission scolaire. **(Ceci ne peut s'appliquer qu'au champ 1 et c'est une situation rare puisque la commission scolaire est en augmentation de clientèle).**

**SOIT:** d'être versé au bassin d'affectation-mutation au niveau de la commission scolaire. **(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)**

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par la commission.